Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue le mardi 5 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le 5 août 2025 à 19 h 30 à laquelle étaient présents les conseillers : messieurs Gilles Beaulieu, Martin Landry, Bernard Fortin, Matthieu Gagné et madame Marie-Josée Caron sous la présidence du maire, monsieur Gilles Plourde, formant quorum.

Madame Julie Nadeau, conseillère, est absente.

Madame Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Gilles Plourde, maire, ouvre la séance à 19 h 34.

2. Adoption de l'ordre du jour

2025-08-153

IL EST PROPOSÉ par Matthieu Gagné, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

2025-08-154

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit adopté tel quel.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

2025-08-155

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025 soit adopté tel quel.

Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue le mardi 5 août 2025

5. Suivis aux procès-verbaux

Procès-verbal 7 juillet2025

Point 13: L'entente avec les Habitations Saint-Bruno relativement à l'installation des panneaux pour *Un Village et ses rivières* a été signée, les travaux auront lieu au courant du mois d'août. Nous vous invitons à l'inauguration officielle le 8 septembre prochain dès 18 h 30.

Procès-verbal 14 juillet2025

Point 3 : Le contrat de déneigement pour 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 avec deux années en option a été accordé à Groupe Mario Bernier Inc.

6. Ajout de l'assurance des cyberrisques pour l'année 2025

ATTENDU QUE la protection des données et des systèmes informatiques de la Municipalité constitue une priorité ;

ATTENDU QUE l'augmentation des menaces informatiques et des risques de cybersécurité rend nécessaire une couverture d'assurance spécialisée ;

ATTENDU QUE le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FQM - Assurances) offre une couverture d'assurance cyberrisques et que la prime annuelle pour l'année 2025 est fixée à 750 \$;

2025-08-156

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité procède à l'ajout d'une assurance cyberrisques pour l'année 2025 auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FQM - Assurances), au coût annuel de 750 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents requis à cet effet.

7. Approbation et autorisation des comptes à payer

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2025, totalise une somme de 202 723.82 \$.

2025-08-157

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 202 723.82 \$.

Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue le mardi 5 août 2025

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffièretrésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Pascale Pelletier Ouellet Directrice générale, greffière-trésorière

8. Renouvellement de la banque d'heures pour le soutien informatique

ATTENDU QUE la Municipalité requiert des services informatiques pour assurer le bon fonctionnement de ses systèmes et équipements technologiques;

ATTENDU QUE 6tem TI fournit ces services de manière satisfaisante et que la Municipalité désire renouveler sa banque d'heure ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service pour le renouvellement de sa banque d'heure avec des taux préférentiels sur les services de 6tem TI;

2025-08-158

IL EST PROPOSÉ par monsieur Matthieu Gagné, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité renouvelle sa banque d'heure avec l'ajout de 50 heures au taux horaire de 90 \$ de l'heure avec 6tem TI.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à cette résolution.

9. Offre de service de 6tem TI pour le changement et le déplacement du pont sans fil pour le réseau du bureau municipal

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au changement et au déplacement du pont sans fil assurant la connectivité du réseau Internet du bureau municipal;

ATTENDU QUE 6tem TI a soumis une offre de service pour l'équipement requis au montant de 458,88 \$ plus taxes;

2025-08-159

ATTENDU QU'un bloc d'environ 10 heures est nécessaire à l'exécution des travaux et que celles-ci seront prélevées à même la banque d'heures déjà en vigueur entre la Municipalité et 6tem TI;

ATTENDU QU'une entente doit être conclue avec la Fabrique afin de permettre l'installation de l'équipement dans le clocher de l'église ;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue le mardi 5 août 2025

QUE la Municipalité accepte l'offre de service de 6tem TI au montant de 458,88 \$ plus taxes pour l'équipement requis pour le changement et le déplacement du pont sans fil lié au réseau du bureau municipal conditionnelle à l'acceptation de la Fabrique.

QUE les travaux du technicien pour cette intervention soient pris à même la banque d'heures déjà disponible avec 6tem TI.

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer avec la Fabrique une entente pour permettre l'installation de l'équipement dans le clocher de l'église.

QUE la direction générale soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

10. Résolution attestant la fin des travaux pour la réfection du pavage du rang du Nord – Projet DPQ23686 – PAVL, volet Redressement – Sécurisation

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 8 mai 2025 au 17 juin 2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

2025-08-160 IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

11. Offre de services de Bouchard Service-Conseil pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection d'un ponceau sur la rivière Pivard, sous la route des Rivard

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la réfection d'un ponceau situé sur la rivière Pivard, sous la route des Rivard ;

Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue le mardi 5 août 2025

ATTENDU QUE Bouchard Service-Conseil a soumis une offre de services pour l'élaboration des plans et devis requis, au montant de 5 920 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

2025-08-161

QUE le conseil accepte l'offre de services de Bouchard Service-Conseil pour l'élaboration des plans et devis en lien avec la réfection du ponceau situé sur la rivière Pivard, au montant de 5 920 \$ plus taxes.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document requis à cet effet et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

12. Demande de ponceaux – Lot 5 727 307 (Marcel Lavoie)

ATTENDU QUE selon l'Article 1 du Règlement 208-2018, la construction, la reconstruction, la réparation et l'élargissement d'une entrée ou des entrées doivent être effectués en conformité au Règlement précité et faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite que le propriétaire fait parvenir au conseil municipal ;

ATTENDU QUE selon l'Article 5 du Règlement 208-2018, qu'avant de remblayer le ponceau, le propriétaire doit aviser la direction générale afin que le responsable des travaux publics se rende sur place pour la vérification de l'installation. Si tout est conforme, il autorise la poursuite des travaux sinon, il exige les corrections nécessaires ;

2025-08-162

IL EST PROPOSÉ par monsieur Matthieu Gagné, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise monsieur Marcel Lavoie à installer un ponceau au lot 5 727 307, en suivant les recommandations de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et avise en temps nécessaire pour la vérification de l'installation en guise de conformité des travaux.

13. <u>Offre de services professionnels de Nordikeau pour la complétion des rapports mensuels et annuels du SOMAEU</u>

ATTENDU QUE la Municipalité doit produire les rapports mensuels et annuels exigés par le Système de gestion des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU QUE le départ récent du responsable des travaux publics nécessite que la Municipalité retienne les services d'une firme spécialisée pour assurer la continuité de cette obligation réglementaire ;

ATTENDU QUE Nordikeau a déposé une offre de services professionnels pour la complétion des rapports mensuels et annuels du SOMAEU, soit au coût de 375 \$ par mois, par rapport mensuel, et de 590 \$ par année, par rapport annuel plus les taxes ;

Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue le mardi 5 août 2025

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité et que Nordikeau détient l'expertise nécessaire pour effectuer ces travaux dans les règles de l'art;

2025-08-163

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels déposée par Nordikeau pour la préparation des rapports mensuels et annuels du SOMAEU.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document et à faire tout ce qui est requis à cette fin.

14. Demande d'appui à Communo-Vet

ATTENDU QUE l'organisme Communo-Vet œuvre en économie sociale afin d'assurer l'accès à des soins vétérinaires de qualité pour l'ensemble de la population, tout en soutenant les municipalités dans leurs responsabilités en matière de gestion animalière et de santé publique ;

ATTENDU QUE son modèle unique à but non lucratif permet le réinvestissement complet des revenus dans des services à la communauté ;

ATTENDU QUE l'organisme projette une relocalisation visant l'expansion de ses services afin de répondre à une demande grandissante ;

ATTENDU QUE ce projet répond aux besoins de la population du Kamouraska, incluant les citoyens de notre municipalité ;

2025-08-164

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil appuie officiellement le projet de relocalisation et d'expansion de Communo-Vet.

QUE la Municipalité accorde une contribution financière de 50 \$ au projet.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement du don de 50 \$ à Communo-Vet.

15. <u>Demande de commandite des Voisins du Kamouraska</u>

ATTENDU QUE la ligue de hockey Les Voisins du Kamouraska a déposé une demande de commandite auprès de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska afin de soutenir ses activités ;

2025-08-165

ATTENDU QUE cette ligue contribue à la vitalité sportive et communautaire du Kamouraska ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite encourager les initiatives sportives favorisant la participation citoyenne, les saines habitudes de vie et le sentiment d'appartenance régional;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue le mardi 5 août 2025

QUE le conseil accorde une commandite d'un montant de 40 \$ à la ligue de hockey Les Voisins du Kamouraska pour soutenir la saison 2025-2025.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de la commandite au montant de 40 \$ à la ligue de hockey Les Voisins du Kamouraska.

16. Don à la Fabrique de Saint-Bruno

ATTENDU QUE la Fabrique a formulé une demande à la Municipalité afin d'obtenir un don de 30 chaises provenant de la salle communautaire ;

ATTENDU QUE ce don représente un geste de soutien à la communauté et contribue à répondre aux besoins de la Fabrique dans ses activités locales ;

2025-08-166

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise le don de 30 chaises excédentaires à la Fabrique.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis à cette fin.

17. Correspondance

- Lettre de remerciement de la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent relativement au don accordé par la Municipalité.
- Lettre de remerciement de la Fabrique relativement à notre contribution dans le feuillet paroissial.

18. Infos loisirs:

16 août – Hot-dog, blé d'Inde et danse country avec Caroline Pelletier

20 septembre – Soirée Rétro au profit de la Fabrique

- 19. Période de questions
- 20. Prochaine séance de travail du conseil : 2 septembre 2025
- 21. Prochain conseil municipal: 8 septembre 2025 à 20 h

Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue le mardi 5 août 2025

22. <u>Levée de la séance</u>

2025-08-167	Il EST PROPOSÉ par r l'unanimité des membre	nonsieur Gilles Beaulieu, conseiller, et résolu à présents :
	QUE la séance soit levée à 20 h 06.	
	Gilles Plourde	Pascale Pelletier Ouellet
	Maire	Directrice générale et greffière-trésorière